

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-411

RÈGLEMENT ORDONNANT LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION, VENTILATION ET ISOLATION THERMIQUE SUR CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 200 000 \$

Le conseil municipal décrète ce qui suit :


1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
 2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 200 000 \$ incluant les frais de financement et autres frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 200 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.
- Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
 6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

ANNEXE 1

 Boucherville Travaux Publics	Numéro: 2024-411
	Mise à niveau des systèmes de climatisation, Ventilation et isolation Thermique sur les
	Titre: bâtiments municipaux
	Plan: 0


ESTIMATION DES COÛTS

Estimation* préliminaire des coûts des travaux

NATURE DES TRAVAUX	Montant avant taxe
Centre Culturel Monseigneur Poissant Installation du système de chauffage & deshumidification avec isolation des conduits thermiques	Sous-total 42 920.00
Bibliothèque Installation d'un ventilateur de retour et de 5 serpentins électrique	Sous-total 29 000.00
Hotel de ville Modification des systèmes de ventilation et chauffage dans plusieurs secteurs de l'hotel de ville	Sous-total 32 775.00 \$
Café Centre d'art Installation d'un système de climatisation dans le secteur cuisine et isolation thermique des conduits	Sous-total 15 653.86 \$
Ateliers Municipaux Ajout de contrôle, mise au normes du système de ventilation dans les garages et création de plan d'ingenierie	Sous-total 70 150.00 \$

Total des travaux du projet avant taxe : 190 498.86 \$

Total des travaux du projet taxe net : 200 000.00 \$

Préparé par: 
Katy Fontaine
Technicienne aux bâtiments

Date: 6 février 2024

Vérifié par: 
Pascal Desrochers
Contremaitre immeubles, construction et entretien

Date: 6-02-2024

Approuvé par: 
Marie-Josée Salvail
Directrice des travaux publics

Date: 2024-02-07

Date: _____



Boucherville

Travaux Publics

Numéro:	2024-411
Titre:	Mise à niveau des systèmes de climatisation, Ventilation et isolation Thermique sur les bâtiments municipaux

Nature des travaux	Qté	Unité	Prix unitaire	Total (avant taxes)
Centre Culturel Monseigneur Poissant				
Installation d'un système de déshumidification	1	unité	35 580,00 \$	33 000,00 \$
isolation des conduits de ventilation et de la tuyauterie de réfrigération	1	Global	5 000,00 \$	4 000,00 \$
Contingence	1	Global	6 087,00 \$	5 920,00 \$
			Total	42 920,00 \$
Bibliothèque				
Ajout d'un ventilateur de retour au service technique	1	unité	13 400,00 \$	13 000,00 \$
Ajout de 5 serpentins électrique secteur administration	1	Global	14 724,00 \$	12 000,00 \$
Contingence	1	Global	4 218,60 \$	4 000,00 \$
			Total	29 000,00 \$
Hôtel de ville				
Réparation des serpentins électrique secteur Mairie	1	Global	2 755,00 \$	3 500,00 \$
Modification de la ventilation bureau Directeur Génie	1	Global	6 935,00 \$	6 000,00 \$
Amélioration du contrôle de température département Génie	1	Global	5 710,00 \$	5 000,00 \$
Ajout de 3 serpentins électrique dans le département DETE	1	Global	14 724,00 \$	14 000,00 \$
Contingence	1	Global	4 218,60 \$	4 275,00 \$
			TOTAL	32 775,00 \$
Café Centre d'art				
installation d'un système de climatisation dans la cuisine	1	Global	12 821,00 \$	10 500,00 \$
Réparation de l'isolation thermique et mise à niveau programmation	1	Global	5 000,00 \$	3 000,00 \$
Contingence	1	Global	1 998,15 \$	2 153,86 \$
			TOTAL	15 653,86 \$
Atelier Municipaux				
Relocalisation du panneau de contrôle Strato - Réaménagement	1	Global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Mise aux normes des systèmes de ventilation des garages	1	Global	48 200,00 \$	44 000,00 \$
Conception des plans mécanique de ventilation et devis	1	Global	12 000,00 \$	12 000,00 \$
Contingence	1	Global	8 160,00 \$	9 150,00 \$
			TOTAL	70 150,00 \$
7 février 2024			GRAND TOTAL 2024-411	190 498,86 \$
			Total des travaux du projet taxe net :	200 000,00 \$

Estimation préparée par :

Katy Fontaine

Katy Fontaine

Technicienne aux bâtiments

2024-02-06

Date

Vérifiée par :

Pascal Desrochers

Pascal Desrochers

Contremaître immeubles, construction et entretien

2024-02-06

Date

Approuvée par :

Marie-Josée Salvail

Marie-Josée Salvail

Directrice des travaux publics

2024-02-07

Date